



**SYTRAL**

syndicat mixte des transports  
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

Jeudi 10 mai 2012

## Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 10 mai 2012

### ■ **Modification des statuts du SYTRAL suite à l'adhésion des communes de Brindas, Messimy, Thurins et Chaponost.**

Suite à l'approbation de l'adhésion au SYTRAL des communes de Brindas, Chaponost, Messimy et Thurins, lors de la séance du 5 avril dernier, les statuts actuels du SYTRAL ont été modifiés. Ainsi, le nombre d'élus du comité syndical est désormais de 28.

### ■ **Arrêt des dessertes régulières et scolaires pour les communes hors PTU : Brindas, Chasselay, Genas, Grézieu-la-Varenne, Polionnay, Sainte-Consoce, Vaugneray**

La Chambre Régionale des Comptes, lors de son dernier rapport, relève :

« La desserte s'effectue sur le périmètre de la communauté urbaine de Lyon, qui correspond au périmètre des transports urbains (PTU), et sur le territoire de sept communes non membres du syndicat. La contribution de ces communes ne compense pas le surcoût lié à leur desserte, en fait intégrée, selon celles-ci, dans la participation statutaire du conseil général au SYTRAL. Par ailleurs, les entreprises sises sur le territoire de ces communes ne sont pas assujetties au versement transport, ce qui représente un manque à gagner de l'ordre de plusieurs millions d'euros par an. Alors que ce point avait déjà été évoqué dans son rapport précédent, la chambre regrette qu'aucune solution n'ait pu être trouvée. La situation actuelle soulève des problèmes relevant de l'intérêt financier du syndicat, de sa cohérence, mais aussi de l'égalité devant l'impôt et de la qualité de service rendu à l'utilisateur ».

Cette demande avait également fait l'objet d'un courrier préfectoral.

Le comité syndical approuve la dénonciation des conventions qui lient le SYTRAL aux sept communes et décide d'arrêter leurs dessertes régulières à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, et de poursuivre les dessertes scolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/2013 et en tout état de cause au plus tard jusqu'au 31 juillet 2013.

### ■ **Approbation du compte financier 2011**

Le comité syndical approuve le compte financier de l'exercice 2011.

Le résultat global de l'exercice 2011 dégage un excédent de 21,196 M€. Cela permet d'une part de financer les reports de crédits sur l'exercice 2012 à hauteur de 20,152 M€ et, d'autre part, de faire apparaître un résultat net disponible de 1,043 M€.

De leur côté, les dépenses d'investissement ont atteint un montant de 211M€ et l'endettement est resté stable.



**SYTRAL**

syndicat mixte des transports  
pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

# communiqué de presse

## ■ Exercice budgétaire 2012 – Décision modificative n°1

Le comité syndical approuve la décision modificative et le budget 2012 qui est porté globalement en dépenses et en recettes à :

- 649,419 M€ hors taxes en section d'exploitation,
- 585,336 M€ hors taxes en section d'investissement,

soit une autorisation budgétaire totale de 1 234,756 M€, dont 1 032,572 M€ en opérations réelles et 202,183 M€ en mouvements d'ordre.

## ■ Bilan de la gestion active de la dette en 2011

Le comité syndical approuve la politique de gestion active de la dette qui permet au SYTRAL d'avoir, malgré l'ancienneté de son encours, un taux moyen qui se situe à un niveau inférieur aux conditions du marché. Les opérations financières récemment faites ainsi que la bonification de la partie à taux variables permettent d'absorber les taux fixes contractualisés lors de périodes où les conditions financières étaient moins favorables.

Ainsi, les opérations menées sur l'année 2011, pour le compte de la gestion de la dette, se traduisent par une exposition à 77 % de notre encours à taux fixe et 23 % à taux variable. Les conditions de financement au regard des marchés ont permis une économie de 430 K€ sur l'année et 5 M€ sur leur durée.

## ■ Ligne Express de l'Ouest Lyonnais (LEOL) – T3 Aménagements – T3 Grand Stade - Approbation du programme d'assurances

Le comité syndical approuve le programme d'assurances pour les opérations relatives à LEOL. Aménagement de la ligne T3 pour faciliter l'exploitation commune T3/Rhôneexpress et l'extension de T3 pour la desserte du grand Stade correspondant à la souscription d'une police de responsabilité civile du Maître d'Ouvrage.